

Société des Sentiers du Moulin

États financiers
Au 31 décembre 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Société des Sentiers du Moulin,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SOCIÉTÉ DES SENTIERS DU MOULIN** (Organisme), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, incluant les normes comptables SP 4200 à SP 4270 applicables uniquement aux organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 5 mai 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133765

Société des Sentiers du Moulin

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

PRODUITS

Droits d'accès	1 499 983 \$	1 400 454 \$
Restaurant & bar	509 946	515 181
Location d'équipements	100 214	105 909
Boutique	103 205	98 684
Commandites	5 000	4 800
Subventions	49 722	36 081
Autres	36 754	20 920
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	64 876	67 772
	2 369 700	2 249 801

CHARGES

Salaires et charges sociales	1 070 002	980 762
Achats de fournitures - boutique	64 697	49 060
Achats de fournitures - restaurant & bar	263 980	275 654
Achats de fournitures de bureau et papeterie	24 575	21 163
Autres fournitures	2 199	3 625
Association et cotisation	23 090	22 085
Assurances	62 209	55 212
Combustible et électricité	48 796	41 344
Créances douteuses	-	3 231
Entretien des sentiers	200 121	233 239
Entretien et réparations - bâtisse	72 742	42 166
Entretien et réparations - équipements	12 452	16 178
Formations	9 561	8 134
Frais bancaires et de cartes de crédit	89 380	87 597
Frais de matériel roulant	37 424	28 764
Frais de représentation et de déplacement	2 676	3 404
Frais d'événements d'activités sociales	8 728	7 358
Location d'équipements	6 738	5 246
Publicité	26 234	23 319
Services professionnels	25 235	26 095
Sous-traitance - atelier	2 228	1 084
Taxes et permis	8 624	8 346
Télécommunications	6 293	5 772
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	933	-
Amortissement des immobilisations corporelles	308 049	280 764
	2 376 966	2 229 602

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT

(7 266) 20 199

AUTRE ÉLÉMENT

Autres produits	20 000	-
-----------------	--------	---

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

12 734 \$ 20 199 \$

Société des Sentiers du Moulin

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

	Investi en immobi- lisations corporelles	Affecté (note 10)	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	931 020 \$	50 000 \$	(45 448) \$	935 572 \$	915 373 \$
Excédent (insuffisance) des produits					
sur les charges	(244 106)	-	256 840	12 734	20 199
Investissement en immobilisations corporelles	248 798	-	(248 798)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	935 712 \$	50 000 \$	(37 406) \$	948 306 \$	935 572 \$

Société des Sentiers du Moulin

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	158 309 \$	104 806 \$
Créances (note 3)	126 706	159 292
Stocks	79 148	85 112
Frais payés d'avance	41 228	33 558

405 391 382 768

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

1 298 521 1 327 176

1 703 912 \$ 1 709 944 \$

Société des Sentiers du Moulin

BILAN (suite)

Au 31 décembre

2025

2024

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Emprunt bancaire (note 5)	33 223 \$	41 448 \$
Dettes de fonctionnement (note 6)	213 550	143 345
Produits reportés	128 788	116 169
Apport reporté	-	4 106
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 7)	5 798	12 924
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	10 294	16 148
	391 653	334 140

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)

- 5 799

DETTE À LONG TERME (note 8)

20 500 30 210

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)

343 453 404 223

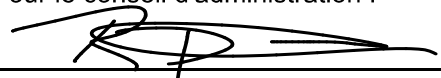
755 606 774 372

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	935 712	931 020
Affecté (note 10)	50 000	50 000
Non affecté	(37 406)	(45 448)
	948 306	935 572

1 703 912 \$ 1 709 944 \$

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur


_____, administrateur

Société des Sentiers du Moulin

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	12 734 \$	20 199 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	308 049	280 764
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(64 876)	(67 772)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	933	-
	256 840	233 191
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	57 792	(467)
	314 632	232 724

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(282 023)	(371 954)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 696	-
	(280 327)	(371 954)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	(8 225)	41 448
Remboursement d'une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(12 925)	(12 924)
Obtention de financement supplémentaire	-	36 708
Remboursement de la dette à long terme	(15 564)	(11 808)
Encaissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	55 912	46 572
	19 198	99 996

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice	104 806	144 040
ENCAISSE, fin de l'exercice	158 309 \$	104 806 \$

ACTIVITÉ N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles inclus dans les créances	17 236 \$	73 148 \$
Apports reportés constatés comme apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	4 106 \$	- \$

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'établir, d'organiser, de gérer, d'administrer, d'utiliser les immeubles et de faire la promotion d'un centre de plein air connu sous le nom « Les Sentiers du Moulin » appartenant à la Municipalité de Lac-Beauport (Municipalité) au bénéfice de la population, en vertu d'une convention d'exploitation des activités conclue avec celle-ci et renouvelable annuellement. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers sont établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'Organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou converti en devises.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de droits d'accès quotidiens, de location d'équipements, de restaurant et de bar sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de droits d'accès saisonniers sont comptabilisés au prorata de la période couverte par le droit.

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les commandites sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont encaissées ou au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Les produits de la boutique sont comptabilisés dès que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Les apports de biens et de services sont comptabilisés aux résultats à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme a classé l'encaisse et les créances dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Quant à l'emprunt bancaire, aux dettes de fonctionnement et aux dettes à long terme, l'Organisme les classe dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks de la boutique sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la formule de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement des immobilisations corporelles et des apports reportés afférents est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Aménagement des sentiers	solde décroissant	20 %
Équipement	solde décroissant	20 %
Équipement de sport	solde décroissant	20 %
Équipement informatique	solde décroissant	30 %
Matériel roulant	solde décroissant	30 %
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse.

3. CRÉANCES

	2025	2024
Comptes clients		
Réguliers	23 667 \$	27 068 \$
Municipalité de Lac-Beauport	-	22 995
Subventions à recevoir	103 039	109 229
	126 706 \$	159 292 \$

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	121 429 \$	36 921 \$	84 508 \$
Aménagement des sentiers	1 864 555	925 583	938 972
Équipement	159 596	83 811	75 785
Équipement de sport	71 705	52 888	18 817
Équipement informatique	82 526	64 520	18 006
Matériel roulant	202 167	107 797	94 370
Mobilier de bureau	110 171	56 708	53 463
	2 612 149	1 328 228	1 283 921
			1 306 319
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition			
Matériel roulant	62 108	47 508	14 600
	2 674 257 \$	1 375 736 \$	1 298 521 \$
			1 327 176 \$

Des salaires et charges sociales représentant un montant de 78 105 \$ (2024 - 148 743 \$) ont été capitalisés au coût d'aménagement des sentiers.

De l'aménagement de sentiers ayant une valeur nette comptable de 107 587 \$ (2024 - 183 170 \$) n'a pas été amorti parce qu'il est en cours de développement.

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire sous forme de carte de crédit, d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux de 9,45 %. L'emprunt bancaire est non garanti.

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs	109 385 \$	85 474 \$
Salaires et vacances courus	74 487	44 763
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	29 678	13 108
	213 550 \$	143 345 \$

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

7. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2025	2024
Contrat de location, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements de 712 \$ incluant les intérêts au taux de 0,45 %, avec option d'achat de 1 \$ à l'échéance en avril 2026	1 668 \$	10 209 \$
Contrat de location, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements de 365 \$ incluant les intérêts au taux de 3,99 %, avec option d'achat de 1 \$ à l'échéance en mai 2027	4 130	8 514
	5 798	18 723
Portion échéant au cours du prochain exercice	5 798	12 924
	- \$	5 799 \$

Le paiement minimum exigible en vertu des contrats de location-acquisition à effectuer au cours du prochain exercice est de 5 798 \$.

8. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunt, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels de 785 \$ incluant capital et intérêts au taux de 1,99 %, échéant en avril 2026	3 129 \$	12 383 \$
Emprunt, d'un montant autorisé de 37 000 \$, garanti par du matériel roulant, remboursable par versements mensuels de 674 \$ incluant capital et intérêts au taux de 3,9 %, échéant au plus tard en juillet 2030	27 665	33 975
	30 794	46 358
Portion échéant au cours du prochain exercice	10 294	16 148
	20 500 \$	30 210 \$

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

8. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026 -	10 294 \$
2027 -	7 450 \$
2028 -	7 745 \$
2029 -	5 305 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés devant servir à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
SOLDE , début de l'exercice	404 223 \$	352 275 \$
Apport à recevoir ou reçu affecté à l'achat d'immobilisations corporelles	4 106	119 720
Montant amorti dans les résultats	(64 876)	(67 772)
SOLDE , fin de l'exercice	343 453 \$	404 223 \$

10. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté un montant de 50 000 \$ pour la création d'un fonds d'urgence. L'Organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Organisme est lié à la Municipalité de par son contrôle de l'assemblée des membres.

Les principales opérations conclues avec la Municipalité sont les suivantes :

	2025	2024
Produits		
Autres	20 000 \$	-
Autre élément		
Autres produits	20 000 \$	-

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'Organisme sont liés à l'encaisse ainsi qu'aux créances, à l'exception des taxes à la consommation.

L'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre 2025.

Encaisse

Le risque de crédit associé à l'encaisse est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Créances

Le risque de crédit associé aux créances est réduit, puisque l'Organisme évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. L'Organisme ne détient aucun actif en garantie des créances. En raison de la diversité de ses créances et de leurs secteurs d'activité, l'Organisme croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de celles-ci est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

Le solde chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2025	2024
Non en souffrance	108 408 \$	115 686 \$
En souffrance		
De 30 à 60 jours	6 554	1 233
Plus de 60 jours	11 744	42 373
	126 706	159 292
Provision pour créances douteuses	-	-
	126 706 \$	159 292 \$

Société des Sentiers du Moulin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. L'Organisme gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. L'Organisme établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

					2025
	Moins d'un an	D'un à trois ans	De quatre à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunt bancaire	33 223 \$	- \$	- \$	- \$	33 223 \$
Dettes de fonctionnement	183 872	-	-	-	183 872
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 798	-	-	-	5 798
Dettes à long terme	10 294	15 195	5 305	-	30 794
	233 187 \$	15 195 \$	5 305 \$	- \$	253 687 \$
					2024
	Moins d'un an	D'un à trois ans	De quatre à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunt bancaire	41 448 \$	- \$	- \$	- \$	41 448 \$
Dettes de fonctionnement	130 237	-	-	-	130 237
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	12 924	5 799	-	-	18 723
Dettes à long terme	16 148	17 742	12 468	-	46 358
	200 757 \$	23 541 \$	12 468 \$	- \$	236 766 \$

Risque lié aux taux d'intérêt

L'Organisme dispose d'encaisse portant intérêt à taux fixe. Il assume un emprunt bancaire, des obligations découlant de contrats de location-acquisition et des emprunts à long terme comportant des taux d'intérêt fixes. Conséquemment, il n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.